



FAQ

Campagne de GAIA pour l'interdiction des tests sur animaux pour produits d'entretien

1) Pourquoi est-ce que GAIA lance cette campagne ?

En tant qu'organisation de défense des animaux, GAIA s'oppose à l'utilisation d'animaux dans les laboratoires. Ils y sont soumis à des traitements stressants et douloureux, et sont mis à mort au terme de l'expérience. GAIA demande une meilleure politique de développement et de promotion des méthodes substitutives pour qu'à terme, il n'y ait plus de recours à l'expérimentation animale.

Pour la fabrication de produits d'entretien (liquides vaisselle, désodorisants...), des animaux sont toujours soumis à des tests douloureux en Europe, et GAIA veut que cela cesse. Plusieurs marques engagées (par exemple : Ecover en Belgique) prouvent qu'il est entièrement possible de développer de tels produits sans utiliser d'animaux.

2) Quel est l'objectif concret de GAIA ?

GAIA entend parvenir à une interdiction européenne des tests sur animaux pour produits d'entretien, qu'il s'agisse d'expériences des produits finis ou de leurs ingrédients. L'organisation belge lance cette campagne en collaboration avec la Coalition européenne pour mettre fin à l'expérimentation animale (ECEAE), dont elle est le représentant belge.

En tant qu'étape intermédiaire, GAIA souhaite convaincre les autorités belges (càd les gouvernements wallon, bruxellois et flamand) d'adopter une telle mesure. Une initiative dans ce sens serait profitable à l'image progressiste de notre pays, et une interdiction dans plusieurs États membres rend une interdiction à l'échelle européenne plus facile à obtenir. Ce fut par exemple le cas de l'interdiction de la commercialisation de produits issus de la chasse aux phoques et de l'interdiction des tests sur animaux pour produits cosmétiques ; deux mesures qui ont connu des précédents au niveau national avant d'être adoptées à l'échelle européenne.

Selon GAIA et l'ECEAE, une interdiction européenne des tests sur animaux pour produits d'entretien a de bonnes chances d'aboutir, dans la mesure où l'Union européenne a interdit en Europe l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques testés sur animaux (et même une interdiction de leur commerce en Europe, en vigueur depuis 2013). Il s'agit donc d'un élargissement de cette mesure aux produits d'entretien.

3) Quels sont les moyens mis en œuvre pour y parvenir ?

Plusieurs associations membres de l'ECEAE lancent la même semaine (du 27 juillet) une vaste campagne de communication et de sensibilisation conjointe sur cette problématique. Elles diffusent une pétition européenne, via laquelle les citoyens peuvent soutenir la demande de l'ECEAE pour des produits d'entretien sans cruauté.

En Belgique, la campagne débute par une « Tournée d'été » : GAIA fait étape dans 11 villes belges (Charleroi, Namur, Tournai, Liège, Bruxelles, Anvers, Genk, Blankenberge, Louvain, Gand et Eupen), où l'organisation anime un stand d'information et de récolte de signatures.

Une mise en scène ludique et visuelle est également prévue : dans chaque ville, dix danseurs (professionnels) de GAIA exécutent une chorégraphie en rue, symbolisant la problématique dénoncée et attirant l'attention du public et de la presse. La danse est réalisée sur le morceau « I Want to Break Free » de Queen, dont les paroles s'appliquent à la problématique (les animaux veulent échapper aux tests) et dont le clip montre l'entretien de la maison.

4) Combien d'animaux sont-ils utilisés pour la fabrication de produits d'entretien ?

Selon les dernières statistiques européennes connues, qui datent de 2011, environ 1000 animaux sont utilisés chaque année dans l'UE pour des tests de produits d'entretien. Notons que cela ne concerne que les produits finis : des milliers d'animaux supplémentaires sont utilisés chaque année pour des ingrédients qui entrent dans la composition de ces produits.

Selon les sources officielles, il n'y a pas de tests de produits d'entretien réalisés sur des animaux en Belgique. Une interdiction en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre ne serait cependant pas uniquement symbolique : en plus de faciliter une mesure similaire dans toute l'UE, elle empêcherait tout risque qu'un laboratoire belge commence ce type d'expériences à l'avenir.

5) Quels sont les produits concernés ?

Il s'agit de tous les produits initialement prévus pour être utilisés dans un cadre domestique : les détergents, les produits de lessive, les produits de nettoyage domestiques, les désodorisants, les produits de nettoyage des toilettes, les décapants, les cires, les peintures et les vernis, les colles et les dissolvants, les produits d'étanchéité, et les matériaux de décoration, etc.

6) Quels sont les animaux utilisés pour ces expériences ?

Les espèces traditionnellement utilisés incluent : les souris, les rats, les cochons d'Inde, les hamsters, les lapins et les poissons.

7) Quels types d'expériences est-ce qu'ils subissent ? Et quelles sont les alternatives ?

Plusieurs types de tests sont couramment pratiqués pour les produits d'entretien :

- **Sensibilisation cutanée** : L'expérience mesure la probabilité que le produit occasionne une allergie cutanée. La substance est appliquée sur la peau rasée de cochons d'Inde ou sur les oreilles de souris. Les chercheurs examinent alors si une réaction se produit, avant de tuer les animaux.

Alternative : Parmi les alternatives validées figure le test DPRA, qui est une méthode chimique permettant d'évaluer la réactivité des molécules sur les protéines.

- **Irritation / corrosion cutanée**: La substance est appliquée sur le dos rasé de lapins pendant 4 heures, afin d'examiner si elle provoque une irritation, des dommages ou des brûlures à la peau.

Alternative : Les modèles en peau humaine reconstituée sont une méthode validée pour remplacer ce test cruel, et s'avère même plus efficace.

- **Irritation / corrosion oculaire** : Pendant 24 heures, la substance est appliquée dans les yeux de lapins vivants. Les animaux sont ensuite suivis pendant 3 semaines pour examiner d'éventuelles irritations ou corrosions oculaires.

Alternative : Des déchets d'abattoir (yeux d'animaux de rente) peuvent désormais être employés en remplacement de ce test.

- **Toxicité pour la reproduction** : L'expérience examine la probabilité que le produit réduise la fertilité ou cause des problèmes de développement au fœtus. Peu avant la mise à bas, des lapines ou des rates pleines sont tuées ainsi que leurs petits. Des centaines d'animaux sont utilisés pour ce test.

Alternative : La méthode des références croisées pourra être utilisée afin d'éviter cette expérience pour les produits dont la structure est similaire à d'autres produits déjà testés.

8) Pourquoi est-ce que la campagne ne concerne que les tests effectués pour les produits d'entretien ?

Si GAIA réclame une politique ambitieuse et générale visant à mettre un terme à l'expérimentation animale, l'organisation considère que des résultats considérables peuvent être obtenus plus rapidement par des avancées par secteur d'expériences également.

A l'image de l'interdiction déjà obtenue des tests sur animaux pour produits cosmétiques, une interdiction de l'expérimentation animale à des fins de produits d'entretien est une importante mesure, qui est à la fois concrète, symbolique, et de transition vers un monde où les animaux ne sont plus des sujets d'expérience.

Il n'existe donc pas de raison de ne pas étendre l'interdiction concernant les cosmétiques aux produits d'entretien également. Si elle ne porte pas sur le domaine d'expérience

utilisant le plus d'animaux, cette interdiction donc néanmoins est une étape nécessaire dans un processus graduel et continu.

9) Qu'est-ce que les citoyens peuvent faire ?

Sur son site internet (www.gaia.be), GAIA diffuse une version online de la pétition pour l'interdiction des tests sur animaux pour produits d'entretien. Tout le monde est invité à la signer. La pétition est adressée au Parlement européen.

Par ailleurs, les consommateurs peuvent choisir de n'acheter que des produits d'entretien non testés sur des animaux. Pour ce faire, l'ECEAE diffuse une liste de marques certifiées par son label *Humane Household Products Standard* (HHPS). Cette certification offre le plus haut degré de fiabilité au consommateur, dans la mesure où elle garantit l'absence de tests sur animaux pour ce qui concerne le produit fini ET les ingrédients de base. En outre, le label impose la conduite d'un audit externe.

La liste des produits en vente en Belgique est disponible ici :
www.gaia.be/fr/produits-non-testes-sur-animaux

Le logo « Sans cruauté » présent sur l'emballage permet de guider le consommateur.

